

République Française

Département de la Loire



DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

Séance ordinaire du 26 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 9

Présents :

- | | |
|----------------------------|--------------------------|
| 1. Mme Claudine POYET | 9. M. Mohamed OUMAKHLOUF |
| 2. Mme Cécile MARRIETTE | 10. |
| 3. Mme Géraldine DERGELET | 11. |
| 4. Mme Emmanuelle GUIGNARD | 12. |
| 5. Mme Stéphanie MAZIOUX | 13. |
| 6. Mme Arlette MATHIEU | |
| 7. M. Christophe BAZILE | |
| 8. M. Joël PUTIGNIER | |

Absent.s ayant donné pouvoir :

Aucun

Excusé.s :

Mmes Martine GRIVILLERS, Vice-Présidente

Jutta JUHNKE, Représentante d'autres associations des familles (Centre social)

M.M. Patrice MURE, Représentant d'une association œuvrant auprès des personnes âgées et retraités (France Alzheimer Loire)

Patrice ROMEUF, Représentant d'une association d'insertion et de lutte contre l'exclusion (Mission locale)

OBJET DE LA DELIBERATION : Règlement financier

Suite à l'adoption au passage de la nomenclature M57 budgétaire et comptable des budgets du CCAS à compter du 1^{er} janvier 2023, il est demandé de mettre en place un règlement financier.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de délibérer sur le règlement financier (document joint à la convocation).

Après avoir discuté et délibéré, il est procédé à l'approbation du règlement financier par vote à main levée.

Nombre de voix contre : 0

Nombre de voix pour : 9

Nombre d'abstention : 0

La délibération approuvant le règlement financier est adoptée à l'unanimité (9 voix pour).

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES VOTANTS.

CERTIFIE - MONTBRISON, le 26 SEPTEMBRE 2022.

LE PRESIDENT DU CCAS,
Christophe BAZILE

